

rante-cinq jours de débats, la Convention se déclara suffisamment éclairée sur les cinquante-sept chefs d'accusation qui étaient posés, et passa au scrutin sur les questions suivantes. La première était : « Louis Capet est-il coupable de » conspiration contre la liberté de la nation et d' attentat contre la sûreté générale de l'état ? » Il fut répondu, oui, à la presque unanimité. Vergniaud, qui occupait alors le fauteuil de la présidence, proclama, au nom du peuple français, Louis Capet coupable; puis il posa la question suivante : « Le jugement des représentants de la nation sera-t-il soumis » à la ratification du peuple ? » Elle fut résolue négativement, à la majorité de quatre cent vingt-trois contre deux cent quatre-vingt-un. Enfin, la question solennelle du châti- ment fut posée en ces termes : « Quelle peine sera infligée à » Louis XVI pour le punir de ses crimes ? » Trois cent trente- quatre votants se prononcèrent pour la détention, les fers ou la mort différée; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort immédiate, vingt-huit députés étaient absents; en consé- quence, le président déclara que la peine votée contre Louis Capet était la mort.

Pendant ce terrible procès, on remarqua que Louis- Philippe Égalité était de ceux qui se montraient le plus acharnés contre Louis XVI : il ne se contenta pas de voter la mort, il ajouta l'infamie à la férocité; et ce misérable, qui, sinon par conscience, au moins par pudeur, eût dû se récu- ser dans un procès où se trouvait en cause son plus proche parent, osa du haut de la tribune prononcer ces paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tou- » ceux qui ont attenté ou qui attenteraient par la suite à la

» souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la » mort! » Louis-Philippe espérait par cet excès d'atrocité gagner la faveur populaire et se frayer un chemin au trône; mais sa brutale ambition l'aveugla; ce cri de sang n'excita qu'un sentiment de dégoût; plusieurs députés se levèrent spontanément en détournant la tête, et faisant avec les mains un mouvement comme pour le repousser, ils s'écrièrent : « Oh! l'horreur! oh! le monstre! »

Le décret de mort avait été rendu dans la nuit du 17 au 18 janvier; les journées du 18 et du 19 furent employées à des discussions relatives au sursis demandé par Louis XVI. Le dépouillement des votes constata que sur six cent quatre- vingt-dix députés présents, trois cent dix étaient pour le sur- sis, et trois cent quatre-vingts contre. En conséquence, la Convention décréta qu'il serait fait notification à Louis Capet de sa résolution dans la matinée du 20, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Ce grand acte de justice s'accomplit le 21 janvier 1793, en présence d'un concours innombrable de peuple. Voici en quels termes les commissaires nommés par le Conseil exécutif dressèrent le procès-verbal des derniers instants de Louis XVI.

« A dix heures et quart précises du matin le cortège, dirigé » par Santerre, commandant général, est arrivé dans la rue » et place de la Révolution, conduisant Louis dans une » voiture à quatre roues et approchant de l'échafaud dressé » dans ladite place, entre le piédestal de la statue du ci-de- » vant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées. A dix » heures vingt minutes, Louis, arrivé auprès de l'échafaud,

» est descendu de la voiture ; à dix heures vingt-deux minutes il est monté sur l'échafaud ; l'exécution a été aussitôt consommée, et la tête montrée au peuple, aux cris de Vive la République ! vive la nation ! »

Le cadavre fut transporté immédiatement par un détachement de gendarmerie au cimetière de la Madeleine, situé rue d'Anjou Saint-Honoré, déposé dans une bière et descendu dans la fosse, qui fut recouverte à l'instant.

Ainsi se termina ce drame sanglant, dans lequel Dieu permit qu'un roi, le moins coupable des princes de sa race, vint apporter sa tête en holocauste pour expier les cruautés de Louis XI et de Charles IX, l'insolent despotisme de Louis XIV et les turpitudes de Louis XV.

Mais, hélas ! si admirable que fût cette victoire sur la royauté, elle ne put affermir la souveraineté du peuple ; une nouvelle caste, la bourgeoisie, chercha à se rendre maîtresse du terrain et entrava la marche de la révolution. Bientôt la Convention, travaillée par des meneurs, et déjà scindée en deux factions, celle des girondins et celle des jacobins, devint le théâtre de scènes violentes ; une foule d'hommes corrompus et avides transformèrent l'Assemblée nationale en une sorte d'arène, et poussèrent la France dans les abîmes de l'anarchie. En outre, l'exécrable Louis-Philippe, impatient de recueillir l'héritage du sang, chercha à accroître les désordres et fit jouer tous les ressorts de l'intrigue et de la corruption pour paralyser l'action des jacobins et pour s'assurer les moyens de placer la couronne sur sa tête. D'autre part, les rois coalisés s'apprêtaient à envahir le territoire de la jeune république, et à attaquer toutes les frontières à la fois.

La France allait avoir sur les bras les armées prussienne, autrichienne, allemande, anglaise, hollandaise, portugaise, sicilienne, napolitaine et sarde, n'ayant à opposer à ce débordement de hordes ennemies que six cent mille combattants, mal armés, à peine vêtus, et commandés par des généraux traîtres à la patrie. Parmi ces derniers figurait en première ligne Dumourier, généralissime de l'armée du Nord, qui ourdissait avec le duc de Chartres, fils aîné d'Égalité, un complot contre les libertés de la nation. Lui-même a pris soin, dans un ouvrage qu'il publia plus tard, de se faire un titre de gloire de sa trahison, et d'expliquer les plans qu'il avait formés. « Je voulais, dit-il dans ses mémoires justificatifs, utiliser les troupes de la République pour m'emparer de la Hollande, qui était dégarnie de soldats. Une fois maître du pays, j'aurais donné une constitution aux Provinces-Unies et à la Belgique ; j'aurais écarté les commissaires de la Convention ; je me serais assuré des possessions hollandaises dans l'Inde ; j'aurais renforcé les garnisons, j'aurais décidé les Anglais à la neutralité, les Autrichiens à une suspension d'armes ; ensuite j'aurais marché sur Paris pour écraser les jacobins et mettre le duc de Chartres sur le trône de France. » Ce qu'il ne dit pas, et ce qui cependant fut dénoncé à la Convention par un de ses complices, c'est que pour rallier les royalistes à son parti, il avait décidé que le jeune prince épouserait la fille de Louis XVI. En exécution de ce plan, il commença par occuper Breda, Klurdert, Gertruydenberg ; puis il assiégea Willemstadt, bloqua Berg-op-Zoom et Steenberg, et vint établir son quartier général à Roowaert. Jusque-là tout lui avait réussi ; mais

l'approche des armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et du Hanovre l'obligea à se porter sur la Meuse et à livrer la bataille de Neerwinden, qu'il perdit par son impéritie. Cette défaite le contraignit à renoncer à ses espérances de protectorat de la république Batave, et lui fit modifier ses plans. Il se décida à entrer en pourparlers avec le général ennemi, le prince de Saxe-Cobourg, pour aviser aux moyens d'anéantir le gouvernement républicain.

Il fut convenu entre eux que Dumourier évacuerait la Belgique et repasserait les frontières, afin de laisser les Autrichiens maîtres du pays; et qu'en retour, le prince de Saxe-Cobourg appuierait de toutes ses forces le mouvement qu'il projetait sur Paris. L'armée française opéra en effet sa retraite et vint camper dans les environs de Saint-Amand, ville frontière de la Belgique.

Louis-Philippe Égalité reçut aussitôt avis des nouvelles dispositions prises par ses agents; et comme il ne soupçonnait pas que les conjurés eussent d'autre but que sa propre élévation, il s'efforça de les seconder en excitant des troubles dans Paris et dans les départements. Mais il ne put empêcher que des bruits ne circulassent sur la trahison de Dumourier, et que la Convention ne décrétât que le général serait traduit à sa barre pour donner des explications sur sa conduite, et qu'une commission serait envoyée à l'armée du Nord pour lui signifier l'ordre de l'Assemblée.

Les représentants Lamarque, Quinette, Camus, Bancal, Carnot aîné, et le ministre de la guerre Beurnonville, choisis pour remplir cette mission, se rendirent au camp de Saint-Amand et vinrent intimor au général, au nom de la Conven-

tion, l'ordre de remettre entre leurs mains le commandement et de rendre son épée. Dumourier leva le masque, fit arrêter les commissaires par une compagnie de hussards, et les envoya sous escorte au quartier général des Autrichiens; après quoi il publia un manifeste virulent contre la République, et répandit des proclamations et des ordres du jour dans l'armée, pour exciter les soldats à la révolte. Mais ceux-ci restèrent fidèles à la nation, répondirent aux harangues par les cris « A bas le traître! » et se mirent en mesure de l'arrêter. Dumourier s'échappa alors de son quartier général et passa à l'ennemi avec les généraux Valence, Égalité, fils aîné d'Orléans, les deux Thouvenot, le commissaire ordonnateur Soliva, plusieurs officiers nobles et les hussards de Berchigny, qui formaient sa garde particulière.

Cette fuite, cette conspiration avortée, dont on eut les preuves écrites dans une correspondance saisie sur l'un des agents de Dumourier, nommé Lécuyer, et dans les papiers de Quentin, son secrétaire, firent ouvrir les yeux sur les machinations des d'Orléans, et déterminèrent la Convention à mettre les fugitifs hors la loi comme traîtres à la patrie, et à décréter que tous les Bourbons qui se trouvaient sur le territoire de la République seraient arrêtés et gardés en otages pour répondre de la vie des représentants du peuple livrés aux Autrichiens. Par un autre décret il fut décidé que les membres de la famille déchue, à l'exception des prisonniers du Temple, seraient dirigés sur Marseille. En conséquence, Louis-Philippe Égalité, son troisième fils Beaujolais, le prince de Conti, et la duchesse de Bourbon, sœur de d'Orléans, furent extraits de l'Abbaye, où ils avaient été déposés,

et conduits à leur destination ; la duchesse d'Orléans, qui était malade, obtint seule l'autorisation de rester dans sa résidence de Vernon ; le jeune Montpensier, second fils d'Égalité, fut arrêté à l'armée de Biron et envoyé sous bonne escorte dans les prisons de Marseille.

Malgré l'absence du chef, la faction orléaniste continua ses coupables manœuvres pour s'emparer du pouvoir, et excita au sein de la Convention, entre les girondins et les républicains qui siégeaient à l'extrémité gauche et qu'on appelait les montagnards, des disputes acharnées, dont on n'avait pas eu d'exemples dans les fastes parlementaires. La chose était d'autant plus facile, qu'il existait entre les deux partis des opinions nettement tranchées : celui de la Montagne, qui comptait dans ses rangs les hommes véritablement réformateurs, poursuivait l'abolition entière de tous les privilèges, et cherchait à assurer la prédominance du peuple sur les castes ; celui de la Gironde, qui se composait des représentants de la bourgeoisie, prétendait avoir assez fait en renversant la royauté absolue, et cherchait à enrayer le char révolutionnaire et à accaparer le pouvoir à son profit. Entre ces deux factions, dont l'une voulait marcher encore et l'autre s'arrêter, la lutte devait être terrible. La Montagne l'emporta d'abord sur la Gironde : elle fit décréter l'installation d'un tribunal criminel extraordinaire chargé de connaître de toutes les entreprises contre-révolutionnaires, de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'état, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou toute autre autorité attentatoire à la

souveraineté du peuple, que les accusés fussent fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Elle fit adopter une loi pour l'établissement d'un comité de salut public composé de neuf membres, dont les attributions consistaient à surveiller et à diriger l'action du pouvoir exécutif ; en outre, elle obtint que des commissaires pris dans la Convention seraient envoyés pour éclairer la conduite des généraux des armées du Nord et des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, des côtes de la Rochelle, des côtes de la Manche, de l'Ouest, afin de prévenir de nouvelles trahisons.

La Gironde n'ayant pu empêcher l'adoption de ces mesures, qui tendaient à consolider de plus en plus le pouvoir de la démocratie, chercha à discréditer ses adversaires dans l'opinion publique ; elle répandit les plus noires calomnies sur les principaux montagnards, et accusa Robespierre, Saint-Just et Marat d'aspirer à la tyrannie ; elle enleva même, quoiqu'à une faible majorité, un décret d'arrestation contre ce dernier. Cette victoire insignifiante fut promptement suivie d'un nouveau revers ; le tribunal révolutionnaire prononça un verdict d'acquiescement, et Marat fut ramené en triomphe à la Convention, au milieu de ses accusateurs consternés.

Néanmoins les girondins ne perdirent pas courage ; ils renouvelèrent leurs déclamations contre les prétendus anarchistes, effrayèrent les représentants sur les tendances ultra-républicaines de la Commune de Paris, dont les membres étaient partisans de la Montagne, et arrachèrent à la pusillanimité un décret qui autorisait la création d'une commission extraordinaire de douze membres pour examiner les ar-

rétés pris par la Commune depuis un mois. Cette commission, qui était composée de girondins, commença par ordonner l'arrestation des magistrats reconnus pour leur dévouement à la République; ensuite elle marcha ouvertement à un coup d'état. Fort heureusement les Parisiens s'émurent du danger que courait la patrie, et par leur énergie déjouèrent la conspiration girondine. Les sections nommèrent, comme au 10 août, des députés pour remplacer l'ancienne Commune, conservèrent le maire Pache, zélé démocrate, investirent Henriot du commandement de la force armée, et décidèrent que les citoyens se rendraient en masse à la Convention pour lui présenter une pétition concluant à l'abolition de la commission des douze et à la mise en accusation des complices de Dumourier et des partisans de la famille des d'Orléans.

Pendant quatre jours entiers, trente ou quarante mille hommes demeurèrent en permanence devant les Tuileries, attendant que la Convention eût statué sur la pétition. Le résultat ne pouvait être douteux : en présence d'une semblable manifestation, l'assemblée supprima la commission des douze, décréta d'accusation dix de ses membres, ainsi que vingt-deux girondins et les ministres Clavières et Lebrun.

Cet acte de vigueur entraîna la désorganisation du parti de la Gironde; les journaux qu'il stipendiait cessèrent immédiatement de paraître; et les députés qui partageaient leurs principes se hâtèrent de quitter Paris et de se réfugier dans les départements. Quelques-uns, furieux de n'avoir pu triompher de la Montagne, essayèrent de se venger, en suscitant la guerre civile dans les provinces, en se réunissant aux chouans de la Vendée, en faisant révolter les grandes

viles contre les autorités instituées par la capitale, en ouvrant les places fortes aux étrangers. D'autres, non contents d'appeler sur leur patrie tous les désastres de l'anarchie, cherchèrent à exciter le fanatisme contre les chefs de la Montagne. Ils y réussirent : une jeune fille de Caen, Marie-Anne-Charlotte Corday, exaltée par les discours furibonds des girondins réfugiés dans cette ville, et brûlant du désir insensé de faire passer son nom à la postérité, forma le projet de tuer Marat. Elle se rendit à Paris, acheta un couteau à gaine au Palais-Égalité, ci-devant Palais-Royal, et porta une lettre chez le montagnard. N'ayant pu être admise auprès de Marat, qui alors était très-souffrant, elle se retira. Le soir, elle revint vers les sept heures et fut introduite; le représentant était dans un bain; elle lui donna un papier sur lequel étaient écrits des noms, l'entretint de prétendues conspirations, et profitant du moment où il prenait des notes, elle le frappa avec son couteau si violemment, que la lame pénétra jusqu'au cœur.

Avant d'expirer, la victime put encore appeler au secours : on accourut à ses cris, et Charlotte Corday fut arrêtée. Deux jours après elle fut décapitée. Le corps de Marat fut exposé à la vénération du peuple, et ses obsèques célébrées avec une pompe extraordinaire. Un prolétaire de la section de la République prononça sur sa tombe un discours qui peint admirablement les sentiments qu'inspira ce triste événement : « Il est mort l'ami du peuple!... il est mort assassiné!... » Ne prononçons point son éloge sur ses restes inanimés; » son éloge se trouve dans sa conduite, dans ses écrits, dans » sa plaie sanglante, dans sa mort.... Notre consternation,